

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de La Ville-aux-Clercs

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 décembre, Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme MAINCION Isabelle, Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code général des Collectivités territoriales

Etaient présents titulaires et suppléants faisant fonction de titulaires : MMES MAINCION Isabelle, LEMARIE Séverine, COULAIS Christine, DENIS Carole, GAUTHIER Réjane, MOREIRA Maria, MM DUPRE Bruno, GALLOYER Daniel, GUILLOCHER Alain, MINIER Benoit, MAUGER Christophe,

Etaient absents et ayant donné procuration : Mme DE DEUS Sandrine, M. PELLETIER Christophe

Etaient absents ou excusés : CAILLAUT Christian

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MAUGER

Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2018

Madame le Maire présente le compte rendu du conseil en date du 26 novembre, pour approbation.

Finances

Délibération 2018-057

Finances - Renouvellement de la ligne de trésorerie : 200 000 €uros (Caisse d'Epargne)

EXPOSÉ :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Il décide de demander à la Caisse d'Epargne les conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 € à échéance du 20/12/2019, destinée à financer la trésorerie :

Au taux de l'Euribor 1 semaine + une marge de 1,03 %.

Commission de non-utilisation : 0,10 %.

Pas de commission d'engagement.

Frais de dossier : 300 €.

Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office.

DECISION :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal,

► **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la nouvelle ligne de trésorerie.

Délibération 2018-058

Finances - Décision Modificative n°4 -Budget Principal 2018 – Crédits supplémentaires

EXPOSÉ :

Vu le Budget Primitif 2018 adopté le 04/04/2018,

Vu la délibération 2018-029 du 30/05/18 concernant la dissolution du CCAS,

Considérant que le résultat du budget CCAS d'un montant de 222,36 € doit être transféré en recette au 002 du budget principal de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

► **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73	73223	Fonds de Péréquation des ressources communales		+16 732.00 €
	002	002	Résultat de fonctionnement reporté		+223.36 €
	012	6411	Personnel	+8 000.00 €	
	011	605	Achats de matériels équipement et travaux	+4 300.00 €	
	011	615221	Bâtiments publics	+4 050.00 €	
	011	60613	Chauffage urbain	+605.36 €	
Investissement	23	2313-22	Constructions	-340.79 €	
	27	27638	Autres Ets publics	+340.79 €	

Ces mouvements s'équilibrent en **dépense et en recette**, en section de **fonctionnement à 16955.36€**

Délibération 2018-059

Finances - Décision Modificative n°2 -Budget Lotissement 2018 – Crédits supplémentaires

EXPOSÉ :

Vu le Budget Primitif Lotissement 2018 adopté le 18/04/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des crédits complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

► **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	608	Frais accessoires	340.79 €	
	70	7015	Vente terrains aménagés		340.79 €
Investissement	16	168741	Avance versement commune		340.79 €
	040	3354	Etudes et prestations de services		1 027.74 €
	040	3355	Travaux		-1 368.53 €
	16	1641	Emprunts en cours	-1 683,38 €	

Ces mouvements s'équilibrent en **dépense et en recette**, en section de **fonctionnement à 340,79€** et en section d'**investissement à -1 683,38€**.

Délibération 2018-059 BIS

Finances - Décision Modificative n°2 -Budget Lotissement 2018 - Crédits supplémentaires (ANNULE ET REMPLACE LA DEL 2018-059)

EXPOSÉ :

Vu le Budget Primitif Lotissement 2018 adopté le 18/04/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des crédits complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

► **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011	608	Frais accessoires	340.79 €	
	70	7015	Vente terrains aménagés		340.79 €
Sous total Fonctionnement				340.79 €	340.79 €
Investissement	16	168741	Avance versement commune		340.79 €
	040	3354	Etudes et prestations de services		1 027.74 €
	040	3355	Travaux		-3 051.91 €
	16	1641	Emprunts en cours	-1 683,38 €	
Sous total Investissement				-1 683,38 €	-1 683,38 €

Ces mouvements s'équilibrent en **dépense et en recette**, en section de **fonctionnement à 340,79€** et en section d'**investissement à -1 683,38€**.

Délibération 2018-060

Finances - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

EXPOSÉ :

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2019 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits au budget primitif 2019.

L'article L 1612-1 précise que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

MONTANTS ET AFFECTATIONS PAR TYPE DE DEPENSES

Dépenses d'investissement Budget Principal

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts en 2018(BP+DM)	Limite des crédits avant vote BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	500+3 228 =3 728 €	932 €
21	Immobilisations corporelles	54 802,95-3 000 =51 802,95	12 950 €
23	Immobilisations en cours	439 550-66 211,46 =373 338,54	93 334 €
27	Autres immobilisations financières	38 350,44 €	9 587 €
	<u>TOTAL</u>	<u>467 219,93 €</u>	<u>116 803 €</u>

DECISION :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal,

► **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus, des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, et conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Délibération 2018-061

Désignation d'un conseiller municipal représentant de l'association foncière de La Ville-aux-Clercs

EXPOSÉ :

Vu la délibération n° 2018-030 du conseil municipal du 30 mai 2018 renouvelant le bureau de l'association foncière de La Ville-aux-Clercs.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle est membre de droit et siège de ce fait à voix délibérative à l'association foncière. Elle a la possibilité de désigner un représentant.

Elle propose Monsieur Daniel GALLOYER, conseiller municipal.

DECISION :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal,

► **ACCEPTE ET DESIGNE** Monsieur Daniel GALLOYER, conseiller municipal, représentant de Madame le Maire, comme membre à voix délibérative de l'association foncière de La Ville-aux-Clercs.

Questions diverses

Il est évoqué la possibilité de refaire en 2019 les trottoirs devant les boutiques du centre de la commune.

Rappel des dates des prochaines réunions :

Commission des finances : mardi 15 janvier 2018 à 18h

CM : mardi 22 janvier à 19h

Vœux à la commune : lundi 7 janvier à 18h30